



Saisie de parts sociales d'une SARL

Par **windermer**, le **19/01/2016** à **16:44**

Bonjour,
Préambule.

A titre personnel, je n'ai aucun bien matériel.

Par contre je possède 99% des parts sociales d'une société HOLDING(SARL) qui possède plusieurs petites TPE et 2 SCI.

L'une de ces TPE (SARL) a de graves problèmes de trésorerie et n'est plus capable de rembourser les échéances de 2 prêts qu'elle a auprès d'une même banque.

La banque vient d'assigner cette TPE au Tribunal de commerce ainsi que moi-même en tant que caution solidaire.

Il sera évident que je vais perdre au niveau du Tribunal et que la TPE et/ou moi-même sommes obligés de rembourser. A défaut, la TPE et moi-même seront saisis

Ma question est : Est ce que mes parts sociales de la HOLDING peuvent être saisies ou sont-elles protégées ?

En vous remerciant par avance pour votre éclairage...